

## SEANCE DU 2 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CONGARD, dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2020

**PRESENTS** : MM HURTEBIZE D. – GUÉZO P. – QUÉMARD C. –  
PORT-HELLEC Y. – BÉDARD F. – QUELLARD M.P – DANILO B. –  
GUERRIER A. – HÉDAN E. – AUBERT M. – BONNARD C. – JARNIER L. –  
LEGRAND C. – PHILIPPOT B. – WINCKEL U.

Secrétaire de séance : Mme QUELLARD Marie-Paule

01-06-2020

### Désignation des commissions municipales

Le Conseil Municipal procède à la désignation des commissions par référence à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire est membre de droit à chaque commission.

- **FINANCES**  
Yann PORT-HELLEC  
Baptiste PHILIPPOT  
Christelle QUÉMARD  
Maxime AUBERT
- **TRAVAUX – URBANISME – ESPACES VERTS**  
Yann PORT-HELLEC  
Baptiste PHILIPPOT  
Ludovic JARNIER  
Uriell WINCKEL  
François BÉDARD
- **INFORMATION – SITE INTERNET**  
Christelle QUÉMARD  
Cyril LEGRAND  
Emilie HÉDAN
- **ORDURES MENAGERES**  
Catherine BONNARD  
François BÉDARD  
Marie-Paule QUELLARD
- **CULTURE – TOURISME – PATRIMOINE**  
Yann PORT-HELLEC  
Alain GUERRIER  
Uriell WINCKEL  
Maxime AUBERT
- **LOGEMENTS LOCATIFS – LOCATION DE SALLE**  
Pascal GUÉZO  
Cyril LEGRAND  
Benjamin DANILO  
Emilie HÉDAN
- **COMMERCE**  
Yann PORT-HELLEC  
Alain GUERRIER  
Benjamin DANILO  
Uriell WINCKEL
- **ECOLE**  
Christelle QUÉMARD  
Emilie HÉDAN  
Benjamin DANILO  
Baptiste PHILIPPOT

- CCAS (Scrutin de liste par vote à bulletin secret)
  - \* Votants 15
  - \* Exprimés 15

Christelle QUÉMARD  
Catherine BONNARD

Marie-Paule QUELLARD  
Maxime AUBERT

02-06-2020

### **Indemnité de fonctions Maire et Adjoint**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :  
Conformément aux articles L 2123-20 - L 2123-23 - L 2123-24 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

- ☞ Vote les indemnités du Maire et des Adjointes comme suit :

Enveloppe globale :	Maire	1 567 €
	3 Adjointes	1 248 €
	TOTAL	2 815 €

Maire	36,43 % de l'indice brut 1027	1 417 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	12,00 % de l'indice brut 1027	466 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	12,00 % de l'indice brut 1027	466 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	12,00 % de l'indice brut 1027	466 €
	TOTAL	2 815 €

Avec une entrée en vigueur à la prise de fonction soit le 25 mai 2020.

03-06-2020

### **Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :  
Conformément à l'article L 2122-22 et L 2123-23 fixe les délégations données au  
Maire pour la durée de son mandat :

- ☞ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- ☞ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- ☞ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- ☞ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- ☞ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- ☞ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- ☞ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- ☞ D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;
- ☞ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal ;
- ☞ D'exercer au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du Code de l'Urbanisme.

04-06-2020

**Commission Appels d'Offres**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Procède à la désignation, par vote à bulletin secret, des membres de la Commission d'appel d'offres ; celle-ci est composée du Maire, Membre de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants ; elle est compétente pour la passation des marchés publics pour procédure formalisée

\* Votants 15

\* Exprimés 15

Titulaires	Suppléants
Pascal GUÉZO Benjamin DANILO Cyril LEGRAND	Yann PORT-HELLEC Catherine BONNARD Uriell WINCKEL

05-06-2020

**Délégués CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Procède à la désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale), à savoir :
  - ↳ Délégué Elu : Pascal GUÉZO
  - ↳ Délégué Agent : Patricia LORAND

06-06-2020

### **Délégués Morbihan Energies**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Procède à la désignation des deux délégués titulaires
  - ↳ Yann PORT-HELLEC
  - ↳ François BÉDARD

En application de l'article L 5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 8 de la loi dite d'engagement et proximité du 27 décembre 2019). Il sera transmis à l'ensemble du Conseil Municipal une copie des convocations au Comité Syndical et les rapports de Morbihan Energies.

07-06-2020

### **Délégués – Elus Relais Mission Locale du Pays de Ploërmel**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Procède à la désignation des deux délégués Elus-Relais dont Monsieur le Maire 1<sup>er</sup> référent.
  - Une plaquette d'information a été transmise à chaque conseiller.
    - ↳ Didier HURTEBIZE
    - ↳ Pascal GUÉZO

08-06-2020

### **Avenant Convention aux services facultatifs du CDG 56**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une convention d'adhésion au Centre de Gestion en sa qualité de groupement de moyens, afin de pouvoir bénéficier des prestations facultatives offertes par l'établissement (Missions d'études en organisation, au document unique, d'accompagnement de bien-être au travail, en conseil en santé et sécurité...) a été signée en 2019 pour un an.

Le Centre de Gestion propose de la reconduire pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

09-06-2020

### **Acquisition d'un ordinateur**

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a sollicités pour l'acquisition d'un ordinateur pour ses besoins personnels et plus particulièrement pour travailler sur le site internet.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable,
- ☞ Décide de retenir la société FNAC PRO, moins disante pour un prix TTC de 1 424,99 €
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

10-06-2020

**Décision modificative n°1 – Budget « Commune »**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Communes ;
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
- Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire ;
- Vu l'avis favorable du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré,

- ☞ Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative n°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
2051.374 D-	0.00	2 000.00	2 000.00
2315.373 D-	170 000.00	- 4 000.00	166 000.00
2183.375 D	0.00	2 000.00	2 000.00

11-06-2020

**Site Internet**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité les services d'OBC pour la création du site internet et donne lecture du devis correspondant à savoir la société ALKANTE de Noyal Sur Vilaine pour un montant de 1 176 € TTC.

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Etant donné que le site est commun avec OBC, le gabarit est identique pour tous, il y a juste la possibilité de modifier les couleurs, l'écriture, etc... Il devrait être remanié en 2021 pour une plus grande attractivité.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il envisage de faire un logo, ce qui à son sens est plus moderne, il le présentera ultérieurement.

A la demande du Conseil Municipal, ce nouveau logo sera soumis à la population, les habitants pourront alors nous donner leur préférence, soit garder le blason existant ou bien adopter le nouveau logo.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de créer un site internet. Les personnes en charge de celui-ci seront : Didier HURTEBIZE, Christelle QUÉMARD, Yann PORTHELLEC et Patricia LORAND (Secrétaire de Mairie).
- ☞ Décide d'adopter le nom de domaine suivant « saint-congard.bzh » pour un coût de 20 à 40 € par an. Le paiement devant se faire par carte bancaire uniquement, Monsieur le Maire en assurera le paiement et se fera remboursé chaque année au vu d'un justificatif,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

12-06-2020

**Bulletin Municipal – Mise en page et tirage**

Monsieur le Maire donne lecture des devis qu'il a reçus en Mairie pour la mise en page et le tirage du bulletin municipal pour l'année 2021 (Janvier et Juillet).

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de retenir la société PHOTEX de Vannes, moins disante pour deux parutions : une en Janvier 2021 et une en Juillet 2021,

Les caractéristiques seront les suivantes :

Couverture 170 g + intérieur 115 g

- 20 pages 1 047 € 40 / Tirage HT
- 24 pages 1 235 € 60 / Tirage HT
- 28 pages 1 442 € 80 / Tirage HT

- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

13-06-2020

### **Travaux « Bar Le Canal »**

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée sur les travaux à réaliser dans le logement situé au-dessus du bar.

En effet la personne qui a acheté le fonds de commerce souhaite habiter sur place.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il reçoit actuellement les entreprises (Menuiserie, plomberie, électricité, étanchéité, peinture), il n'a pas encore tous les devis. Il souhaite cependant que le Conseil Municipal se positionne sur le changement des ouvertures, le délai de livraison étant de six semaines au moins.

Il donne lecture des deux devis.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Décide de retenir l'offre la moins disante :
  - Entreprise GARANCHER Dominique de Saint Laurent Sur Oust pour un montant TTC de 2 978 € 22.  
Une déclaration préalable devra également être faite pour cette modification.

14-06-2020

### **Téléphone portable**

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

- ☞ Donne un avis favorable à la mise à disposition d'un portable à l'Agent technique « voirie-espaces verts ».  
En effet, le reste du personnel utilise son téléphone personnel mais lui n'en possède pas. Il sera toutefois demandé à l'Agent technique qui assure l'entretien des locaux communaux, la cantine et la garderie si elle aussi souhaite qu'un téléphone soit mis à sa disposition.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à acheter un appareil et de voir avec un opérateur mobile quel forfait lui attribuer,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **Lotissement « Résidence Le Verger »**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir à la baisse le prix de vente des terrains du lotissement « Résidence Le Verger » et de revoir les moyens de communication.

Il propose de fixer le prix de vente à 15 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après échanges :

- ☞ Fait savoir qu'il serait peut-être judicieux avant validation de voir avec les agences les prix du marché dans notre secteur géographique et également de demander au Trésorier de Malestroit s'il lui est possible malgré la crise sanitaire, de venir en Mairie lors d'un prochain Conseil Municipal afin de faire une présentation rapide des résultats du budget principal et des budgets annexes,
- ☞ La décision sera prise au cours d'une prochaine réunion au vu de tous ces éléments.

### **« Epicerie–Boulangerie–Pâtisserie »**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a sollicité « Le Fournil de Saint Congard » par mail. Il souhaitait les rencontrer suite au mail reçu le 25 mai dernier sollicitant de la Municipalité un geste solidaire au niveau du loyer de la boulangerie.

Il leur a demandé de lui donner leurs disponibilités afin de convenir d'un rendez-vous. Au cours de cet entretien, sera aussi abordé l'achat du matériel, en effet la banque aurait donné un accord de principe sous réserve de la remise de documents. Le changement de statut posait aussi problème à la Commission Régionale mais d'après ses dires, ça devrait se régler sous peu.

Une discussion s'engage au sein de l'assemblée.

Cette question est donc reportée au prochain Conseil Municipal.

### **Camping du Halage – Dates d'ouverture**

Cette question est reportée au prochain Conseil Municipal.

En effet, Monsieur le Maire n'a toujours pas reçu de la Préfecture le détail des préconisations sanitaires qu'il faudra mettre en place pour l'ouverture du camping du Halage.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

*Numéros délibérations transmises à la Préfecture 01-06-2020 à 14-06-2020*

*Affiché le 5 juin 2020*

Le Conseil Municipal